



(N° 33.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1872.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux Publics un cré- dit spécial de 16,080,000 francs.

*(Voir les Nos 4, 23, 58, 41 et 51 de la Chambre des Représentants, et le
N° 28 du Sénat.)*

Présents : MM. le Vicomte VILAIN XIII, WINCQZ, le Baron DE WOELMONT
d'OPLIEUX, le Baron DE LABBEVILLE, le Baron DE MÉRODE-WESTERLOO, et le
Baron DE WOELMONT-D'HAMBRAINE, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement demande qu'un crédit de 16,080,000 francs soit ouvert
au Département des Travaux Publics pour en être affecté :

1° 10,780,000 francs à l'extension du matériel de traction et des transports;
2° 1,000,000 de francs à la construction de nouvelles remises aux locomotives;

3° 1,500,000 francs à l'outillage des ateliers et des stations, et à l'achat d'un
matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des mar-
chandises;

4° 5,000,000 de francs pour l'achat de rails et accessoires, et travaux d'ex-
tension ou de parachèvement des voies du railway.

Cette demande de crédit est accompagnée d'un exposé des motifs fort
concis, et cela s'explique; car tout le monde est d'accord sur l'urgence de
larges améliorations dans l'organisation de notre railway. Les plaintes nom-
breuses qui se sont élevées de toutes parts, ont démontré clairement qu'il
fallait enfin entrer dans une voie nouvelle, et pourvoir d'une façon complète
nos lignes ferrées, tant sous le rapport du matériel roulant que sous celui de
l'aménagement des voies et des gares.

Dès 1866, à l'occasion d'une demande de crédit pour augmentation du maté-
riel, dont la pénurie se faisait sentir, la Commission des Travaux Publics du
Sénat exprimait le regret, qu'avant de provoquer, par l'abaissement des
tarifs, l'accroissement des transports, on n'ait pas eu la prévoyance de pourvoir

aux moyens d'y suffire, en multipliant les wagons et en développant les gares.

Malgré ces observations si sages, depuis cette époque des mesures toujours insuffisantes ont continué à être adoptées. C'était un acte de mauvaise administration de perpétuer une situation semblable; on l'a enfin si bien compris qu'à l'occasion de la discussion provoquée à la Chambre par le crédit dont il s'agit ici, il n'y a eu qu'une voix pour demander qu'au système d'expédients suivi jusqu'à ce jour, on substituât un régime large et complet, qui mit enfin l'industrie des chemins de fer au niveau de la grande mission qui lui incombe.

L'appel qui a été fait dans ce sens au Gouvernement, a provoqué de sa part des déclarations de principes qui n'ont laissé aucun doute sur la conformité de ses idées avec celles que l'on préconisait.

En présence des engagements formels pris par le Ministère, d'aviser à la réalisation des diverses améliorations réclamées, votre Commission croit devoir se borner à inviter le Gouvernement à fixer son attention toute particulière sur la nécessité de multiplier les gares de formation et les voies de déchargement.

On évitera ainsi les encombrements, cause permanente de dangers et de retards. Il importe également que l'on n'hésite pas à appliquer les modes et les instruments usités dans d'autres pays, pour faciliter le chargement et le déchargement des marchandises.

Il ne faut point perdre de vue que l'industrie n'est point servie en raison de l'importance du matériel, mais bien en raison de l'usage qu'on en fait. Un membre a exprimé le regret que l'enquête parlementaire proposée n'ait pas été admise, alors que, suivant lui, les antécédents prouvent que l'administration supérieure du Département des Travaux Publics ne témoigne pas toujours une activité suffisante, quand il s'agit d'améliorer le service.

La Commission voit aussi dans la reprise par l'État de toutes les lignes ferrées, un moyen de faire disparaître de nombreuses entraves dont on se plaint aujourd'hui. Cette reprise permettrait d'utiliser constamment ces matériels multiples qui roulent à vide en retour, pour être restitués aux administrations expéditionnaires.

Votre Commission accueille donc avec faveur les promesses d'action large et énergique qui sont faites, et elle espère que l'étude des moyens à prendre se fera avec une activité qui ne donnera pas lieu de regretter les limites restreintes des ressources sollicitées aujourd'hui.

Elle signale, en terminant, la satisfaction que lui a causée la promesse récente de M. le Ministre des Finances de l'adoption d'un système de comptabilité du chemin de fer qui permette de connaître désormais, en temps utile, les produits et les dépenses de cette branche importante du service de l'État, car elle fait remarquer que, le 26 février 1872, le rapport relatif à l'exploitation de notre réseau, en 1870, n'a pas encore paru.

Par un vote unanime, la Commission propose d'accorder le crédit demandé.

Le Président-Rapporteur,
FERD. BARON DE WOELMONT.